

du Québec ont exprimé le désir de posséder des actions bancaires. Par ailleurs, je sais qu'une province en particulier, soit la Colombie-Britannique, a présenté une pétition, sous forme de bill, dans le dessein d'obtenir une charte de banque. Ce bill dort présentement à l'autre endroit, et étant donné que le Sénat est ajourné jusqu'au 22 juin prochain, il est évident que le bill en question ne sera pas adopté avant la fin de juin, ou du moins qu'il ne sera pas soumis à la Chambre des communes avant cette date.

Monsieur le président, je suis d'avis que si le bill relatif à l'incorporation de la banque à charte demandée par la Colombie-Britannique avait été présenté à la Chambre, nous aurions été en faveur de renvoyer les trois bills au comité de la banque et du commerce, pour qu'on en fasse une étude particulière, mais comme le bill visant l'incorporation d'une banque en Colombie-Britannique dort présentement au Sénat, nous allons être obligés d'attendre qu'il soit présenté à la Chambre, étudié et renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Monsieur le président, tantôt, j'ai fait allusion au fait que certaines provinces désiraient posséder des actions bancaires. Il y a quelques semaines, le ministre des Finances (M. Gordon) a déclaré qu'il s'y opposerait.

Lorsque ces deux provinces ont exprimé le désir de posséder des actions bancaires, je me suis demandé un peu où cela pouvait nous mener, bref quel était le but de ces provinces. J'ai alors fait un rapprochement entre les deux provinces en cause, soit la Colombie-Britannique et le Québec, et je me suis demandé ce qui amenait les autorités de ces provinces à vouloir posséder des actions bancaires.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, je comprends un peu le désir des autorités provinciales, car étant donné que cette province affiche des excédents et n'a pratiquement pas de dette, il lui serait avantageux de posséder des actions bancaires.

Par ailleurs, pour ce qui est de la province de Québec, qui est endettée par-dessus la tête, je me suis demandé à quoi pourrait lui servir de posséder des actions bancaires. Mais lorsque j'ai entendu le ministre des Finances déclarer qu'un projet de loi serait présenté, visant à empêcher les provinces canadiennes à posséder des actions bancaires...

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

M. Basford: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas en quoi les observations de l'honorable député sont pertinentes au présent projet de loi.

M. Laprise: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[M. Laprise.]

[Français]

Monsieur l'Orateur, je soulève présentement ces quelques points précisément dans le dessein de faire comprendre pourquoi j'appuie la proposition d'amendement de l'honorable député de Charlevoix, visant à renvoyer l'étude de ce bill à six mois.

Je disais donc que le refus du gouvernement fédéral de permettre aux provinces de posséder des actions bancaires est, à mon sens, anticonstitutionnel, parce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je me permets d'appeler l'attention de l'honorable député sur le fait que les commentaires qu'il fait présentement semblent dépasser quelque peu le cadre de la discussion, et je lui suggère de revenir à l'étude du bill actuellement soumis à la Chambre, lequel a trait à l'incorporation de la *Laurentide Bank of Canada*.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de vos observations, et si je me suis quelque peu écarté du sujet, c'était précisément dans le dessein de faire connaître les raisons pour lesquelles j'appuie l'amendement de l'honorable député de Charlevoix, tendant à reporter l'étude de ce bill à six mois.

Monsieur l'Orateur, la Chambre est présentement saisie de deux mesures visant l'incorporation de banques à charte. Par ailleurs, tout le monde—y compris vous-même, monsieur l'Orateur—sait qu'un autre groupe d'hommes d'affaires a réclamé une charte de banque, et je veux traiter de ces trois requêtes en même temps. Je disais donc que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et plus particulièrement le paragraphe (13) de l'article 91, accordait aux provinces le droit de propriété.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que lorsque cette mesure sera officiellement soumise à la Chambre, nous aurons l'occasion de nous y opposer et de faire reconnaître les droits des provinces. De plus, le bill C-95, visant l'établissement en corporation de la *Laurentide Bank of Canada* n'est pas autre chose, d'après les rapports que nous avons obtenus du comité du Sénat qui a étudié la mesure, que le prolongement d'une société de financement appelée *The Laurentide Finance Company*.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que lorsque nous aurons repris l'étude de la révision de la loi sur les banques, d'ici quelques jours, nous serons alors mieux préparés pour déterminer s'il serait avantageux d'accorder de nouvelles chartes de banque au Canada.

Il y a quelques jours, au cours de l'étude d'une autre mesure semblable, je signalais que les banques comptaient plus de 5,300